

# « A LA SPA, ON SE GOINFRE SUR LA BÊTE »

18 DÉCEMBRE 2013 LATERREDABORD

Nous avons déjà parlé de la situation dramatique de la SPA parisienne, confrontée à une situation marquée par la corruption et une vision du monde erronée car non végane ([La SPA: une bureaucratie corrompue faisant des placements immobiliers?](#), [Les errements de la SPA \(de Paris\) continuent](#), [Réflexions sur un nouveau reportage sur la corruption à la SPA](#), [La présidente de la SPA raconte tout et \(surtout\) n'importe quoi sur le veganisme](#), [Encore un scandale à la SPA \(parisienne\)...](#)).

L'un des effets de cela a été le renforcement de la grande dispersion des refuges, les différentes SPA étant indépendantes ce qui nuit bien entendu à un travail planifié et à l'union des moyens mis en oeuvre. Parallèlement, une association comme la « Fondation Brigitte Bardot » prend de plus en plus la place de la SPA historique en se posant comme « l'association pour les animaux » qui porte plainte.

Rappelons qu'en se portant partie civile, une victoire au procès amène un gain financier pour les associations parties civiles. Il y a là une dimension financière pour le moins opaque.

Voici justement un article tiré du dernier Canard Enchaîné. C'est un article difficile, car il montre que des gens gagnent encore des milliers et des milliers d'euros sur le dos des animaux. Et le pire, c'est que tout cela est censé être encadré par la Cour des comptes, l'État ayant décidé d'intervenir et de surveiller tout cela! Et qu'est-ce qu'on voit: la corruption, le copinage, le tout sur le dos de la souffrance animale...

C'est une preuve de l'importance des valeurs pour la lutte. Sans une morale stricte, le capitalisme est une gangrène organisant la corruption des esprits. Et on remarquera le dernier passage, sur les « pétitions bidon » qui ne visent qu'à récolter des fonds au moyen de campagnes « chocs »: c'est une preuve de plus des errements du pragmatisme soi-disant au service des animaux.



## A la SPA, on se goinfre sur la bête

Résultat de quatre ans de mise sous tutelle : honoraires exorbitants, cabinets de conseil à gogo, missions entre copains et en famille... Nom d'un chien !

**C**EST un traitement un peu particulier, un régime de chèque à 666 prescrit à la SPA par son administratrice provinciale au cours des dernières années. Cette brave Société protectrice des animaux s'était déjà fait astucieux à deux reprises par la Cour des comptes. Ce n'est sans doute pas fini...

Après un premier rapport très remarqué, en décembre 2002, un second paré, sept ans plus tard, avait fait un tabac dans les gazettes et traumatisé les mamans à trottin. Gestion aérostatique des finances, gaspillages à gogo, dépenses sous-payées, bastons à répétition, sans parler d'un equus trépas de guerre de 79 millions provenant de dons et de legs inutilisés... Il était temps que la SPA, reconnue d'utilité publique et rattachée à deux ministères (Intérieur et Agriculture), soit reprise en main. Le 15 novembre 2009, le tribunal de grande instance de Paris nommait l'administratrice provinciale Michèle Lebosse à la tête de l'association, pour une durée de six mois. Placée sous tutelle, les amis des bêtes allaient voir à quel remède une stance de dressage...

### Un fil à la papatte

Quatre ans plus tard, ils ont surtout vu beaucoup de factures. Les déclarations de M<sup>e</sup> Lebosse, d'abord. Le 15 mars 2010, l'administratrice judiciaire dépose sa demande d'homologation auprès du vice-président du tribunal qui l'a nommée, Patrick Kurz : 316 371 euros pour les six mois. Accepté. Mais Lebosse souffre d'une prolongation de sa mission : 243 156 euros pour supplémentaires. Début 2011, nouvelle homologation et res-



50 000 euros à la Fédération française des sports de glisse et 230 000 euros au Racing Club de France, deux structures dont elle avait assuré la gestion, moyennant des honoraires un peu trop griffés...

Durant le long règne « provincial » de cette administratrice, les gros salaires de la SPA n'ont pas vraiment chuté non plus, comme le montrent d'autres documents internes. À commencer par la demi-douzaine de dirigeants installés par ses soins : un directeur général, Luc Casanova, en mai 2011, qui empoche à 6 565 euros par mois ; un responsable des travaux dans les 56 refuges de l'association, arrivé dès le mois de juin 2010, payé 5 675 euros ; une directrice juridique (novembre 2011) à 5 130 euros ; un chef du réseau SPA (juin 2012) à 3 030 euros ;

59 000 euros de rémunérations ou 37 800 euros pour un audit social par-là. Rien qu'en 2011, c'est 1,16 million d'honoraires « administratifs et juridiques » qui sont réglés pour, entre autres, la rédaction de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur.

### Election au poil

Dans la lot, les proches de Lebosse sont convoqués au rendez-vous : un cabinet d'avocats (Demain-Martin), qui se trouve être le conseil personnel de l'administratrice, ouvre, moyennant 625 000 euros au total ; un cabinet d'architectes (Studio Martinini) touche 110 302 euros pour un « audit des refuges ». Parole de Lebosse : « Je me suis assurée de payer compétitivement que je

gille de l'administratrice, membre très compétent du cabinet de maman, se voit confier une mission sur les dons auprès de la SPA. En mars 2011, c'est le mari, un expert reconnu en joailliers, qui est requis pour une vente aux enchères de bijoux à Drouot au profit de l'association. « A la demande de commissaire-priseur ? » pure modeste.

Le 22 juin 2011, lors d'une assemblée générale à Paris, la mission Lebosse s'achève en beauté, avec l'élection d'une nouvelle présidente de la SPA. Encore 48 943 euros pour la société qui organise le vote électronique, plus 28 116 euros pour l'auditeur supervisant l'opération ! L'administratrice et son directeur sont allés chercher leur candidate, Natacha Harry, une chroniqueuse à « Télématin », sur France 2, qu'elle ont fait adhérer à la SPA deux mois plus tôt.

Succès : la mise est blue, mais pas moins de sept luttes se sont engagées, pour 3 068 votants à peine. Il y en avait dix fois plus cinq ans auparavant. Le nombre d'adhérents a massivement dégringolé : de près de 40 000 à moins de 25 000.

Depuis cette élection, les gagnants d'antan ont repris de plus belle. Les perdants dénoncent la composition des listes électorales, les votes par procuration, et des membres du bureau électoral se sont plaints de ne pas avoir pu contrôler le scrutin.

Après le passage de M<sup>e</sup> Lebosse, la SPA, ce n'est pas encore 90 mil-

ltd

L  
J  
de  
se  
pl  
T  
K  
sa  
vo  
pe  
ca  
qu  
se  
su  
su  
ta  
un  
ou  
na  
ou  
de  
ag

**C'**EST un traitement un peu particulier, un remède de cheval qui a été prescrit à la SPA par son administratrice provisoire au cours des dernières années. Cette brave Société protectrice des animaux s'était déjà fait asticoter à deux reprises par la Cour des comptes. Ce n'est sans doute pas fini...

Après un premier rapport très remarqué, en décembre 2002, un second pavé, sept ans plus tard, avait fait un tabac dans les gazettes et traumatisé les mamies à toutou. Gestion acrobatique des finances, gaspillages à gogo, dirigeants surpayés, bastons à répétition, sans parler d'un coquet trésor de guerre de 79 millions provenant de dons et de legs inutilisés... Il était temps que la SPA, reconnue d'utilité publique et rattachée à deux ministères (Intérieur et Agriculture), soit reprise en main. Le 19 novembre 2009, le tribunal de grande instance de Paris nommait l'administratrice provisoire Michèle Lebossé à la tête de l'association, pour une durée de six mois. Placés sous tutelle, les amis des bêtes allaient voir à quoi ressemble une séance de dressage...

## Un fil à la papatte *ltd*

Quatre ans plus tard, ils ont surtout vu beaucoup de factures. Les émoluments de M<sup>e</sup> Lebossé, d'abord. Le 15 mars 2010, l'administratrice judiciaire dépose sa demande d'honoraires auprès du vice-président du tribunal qui l'a nommée, Patrice Kurz : 316 371 euros pour les six mois. Accepté. Mais Lebossé sollicite vite une prolongation de sa mission et l'obtient : 243 158 euros pour six mois supplémentaires. Début 2011, nouvelle reconduction et nouvelle douloureuse : 214 957 euros, pour un an, cette fois. Et ainsi de suite...

En fin de compte, Lebossé reste trois ans et demi, jusqu'à l'été 2013, pour un coût total de 1,26 million. Ça en aurait fait, des croquettes pour les toutous ! L'intéressée a une explication : « Il n'y avait rien à la SPA, il a fallu tout créer ! Et encore, on n'a pas compté toutes les heures ! » dit-elle au « Canard ». Mais la facture fait grimacer parmi les 600 salariés de la SPA : par le passé, en 2004 et en 2008, la dame a été condamnée à rembourser

*ltd*

50 000 euros à la Fédération française des sports de glace et 230 000 euros au Racing Club de France, deux structures dont elle avait assuré la gestion, moyennant des honoraires un peu trop gonflés...

Durant le long règne « provisoire » de cette administratrice, les gros salaires de la SPA n'ont pas vraiment chuté non plus, comme le montrent d'autres documents internes. A commencer par la demi-douzaine de dirigeants installés par ses soins : un directeur général, Luc Cazenave, en mai 2011, qui émarge à 6 558 euros par mois ; un responsable des travaux dans les 56 refuges de l'association, arrivé dès le mois de juin 2010, payé 5 578 euros ; une directrice juridique (novembre 2011) à 5 130 euros ; un chef du réseau SPA (juin 2012) à 5 050 euros ; une directrice du personnel (septembre 2011) à 4 830 euros...

Résultat : tandis que les agents d'en bas touchent un smic amélioré au bout de vingt ans passés à nettoyer les box et à nourrir les clébardes, aucun des sous-chefs d'en haut ne descend au-dessous de la barre des 4 000 euros. La mangeoire est bonne, à la SPA !

Pour les cabinets privés aussi. Entre 2010 et 2013, Michèle Lebossé et sa nouvelle équipe font appel à moult sociétés de conseil bien rémunérées : 574 443 euros pour des audits financiers par-ci,

69 000 euros de communication ou 37 800 euros pour un audit social par-là. Rien qu'en 2011, c'est 1,16 million d'honoraires « administratifs et juridiques » qui sont réglés pour, entre autres, la rédaction de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur.

## Election au poil

Dans le lot, les proches de Lebossé sont conviés au redressement : un cabinet d'avocats (Dumaine-Martin), qui se trouve être le conseil personnel de l'administratrice, œuvre, moyennant 625 000 euros au total ; un cabinet d'architectes ami (Studio Maréchaux) touche 110 802 euros pour un « audit des refuges ». Parole de Lebossé : « Je me suis entourée de gens compétents que je connaissais, je ne m'en suis jamais cachée. » En janvier 2010, la propre

*ltd*

fillette de l'administratrice, membre très compétent du cabinet de maman, se voit confier une mission sur les dons auprès de la SPA. En mars 2011, c'est le mari, un expert reconnu en joaillerie, qui est requis pour une vente aux enchères de bijoux à Drouot au profit de l'association. « A la demande du commissaire-priseur ! » jure madame.

Le 22 juin 2013, lors d'une assemblée générale à Paris, la mission Lebossé s'achève en beauté, avec l'élection d'une nouvelle présidente de la SPA. Encore 49 933 euros pour la société qui organise le vote électronique, plus 28 116 euros pour l'huissier supervisant l'opération ! L'administratrice et son directeur sont allés chercher leur candidate, Natacha Harry, une chroniqueuse à « Télématin », sur France 2, qu'ils ont fait adhérer à la SPA deux mois plus tôt.

Succès : la miss est élue, mais pas moins de sept listes se castagnent, pour 3 068 votants à peine. Il y en avait dix fois plus cinq ans auparavant. Le nombre d'adhérents a aussi dégringolé : de près de 80 000 à moins de 25 000.

Depuis cette folle élection, les guerres d'antan ont repris de plus belle. Les perdants dénoncent la composition des listes électorales, les votes par procuration, et des membres du bureau électoral se sont plaints de ne pas avoir pu contrôler le scrutin.

Après le passage de M<sup>e</sup> Lebossé, la SPA, ce n'est pas encore 30 millions d'amis...

## Pétitions bidon

**A**VEC son budget de 50,6 millions, la SPA n'a qu'une trouille : que sa principale ressource, les dons et legs (autour de 30 millions par an), se tarisse. Comme chaque année, elle a lancé en 2013, sur Internet, trois grandes pétitions destinées aux plus hautes autorités : contre le « trafic », la « maltraitance » et les « méthodes d'abattage ». Et, comme chaque année, elles ont fini

dans un tiroir. La responsable de la collecte de fonds l'a avoué, le 18 février, dans un courriel adressé à ses collègues : « Il s'agit de pétitions purement marketing », censées tirer des larmes aux amoureux des bêtes. Surtout, « le but est de collecter des adresses » pour partir ensuite à la pêche aux dons.

Les vieilles arnaques ont le poil dur à la SPA.

